Projet d'établissement

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école.
En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

I. Notre école.

A Outre-Meuse, l'enfant est un individu à part entière où les apprentissages se font dans le respect et la tolérance à la différence. Notre école est une mini-société où tous les enfants apprennent à devenir autonomes, citoyens, et s'instruisent tout en s'épanouissant auprès d'une équipe dynamique, attentive et professionnelle.

II. Fonctionnement de l'établissement.

a) Horaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de **8h45** à 12h25	de **8h45** à 12h25	de 8h45 à **12h15**	de **8h45** à 12h25	de **8h45** à 12h25
de 13h20 à **15h20**	de 13h20 à **15h20**	/	de 13h20 à **15h20**	de 13h20 à **15h20**

b) Obligation scolaire

Tout enfant dès 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.
Toute absence d'un à trois jours doit être justifiée par un mot écrit des parents.
Toute absence plus longue doit être couverte dès le 3ème jour par un certificat médical, **à fournir dès le début de la maladie.**

c) Droit à l'image

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être photographiés.
Les parents qui s'opposent à la diffusion de ces photos sont priés de le signaler par écrit à la direction.

III. Nos méthodes au quotidien.

1. Développement harmonieux de chaque élève.

En maternelle, les enfants bénéficient de deux fois cinquante minutes de psychomotricité par semaine.
Les enseignants les accueillent individuellement et veillent à respecter leurs besoins physiologiques (sieste).
Les apprentissages se font sur base de découvertes par les cinq sens.
Les plus grands développent leur autonomie en prenant des responsabilités (tableaux des charges, service divers, travail par contrat, planification des travaux de la semaine au degré supérieur).
Des rituels et un horaire présenté aux enfants structurent leur journée de classe.
On apprend en partant du vécu, des expériences personnelles des enfants.
Ils ont l'occasion d'exprimer leurs émotions, de donner leur avis, de commenter l'actualité.
Les enseignants renforcent positivement chaque effort.
Nous avons le souci du développement corporel : éducation à la santé, initiation à l'alimentation saine, jeux de mise en forme, cours de gymnastique et de natation, …

2. Acquisition des compétences.

En maternelle, les premiers savoirs se construisent en triant, en sériant, en classant des objets et des matériaux variés.
Les enfants apprennent en résolvant des problèmes, des défis, en réalisant des projets, à partir de situations fonctionnelles.

3. Découverte, production, création.

 Dans notre école, les enfants sont producteurs et créateurs dans différents domaines : projet du CRIE, exposition de peintures et apprentissage de plusieurs techniques, galeries d'art, projet jardin, jeux d'expression orale, corporelle, musicale.
 Les plus grands produisent des textes pour le journal de l'école, rédaction des menus à l'école …
 Pour favoriser la créativité, les enfants ont le droit de se tromper.

4. Equilibre entre travail individuel et collectif.

 Cet équilibre est assuré par l'alternance d'activités en ateliers, des travaux de recherche personnelle puis collective. On pratique le tutorat, les ateliers, les contrats … On apprend à gérer son temps de travail.

5. Participation à des activités culturelles et sportives.

 Les élèves ont l'occasion de participer à de nombreuses activités culturelles et sportives : théâtre, expositions, spectacles, concours de wallon, initiation au néerlandais, journées sportives.
 Les classes participent à des **classes de découverte et de dépaysement** et des excursions en fonction des projets propres à chacune, dans le respect des normes de la circulaire ministérielle annuelle.

6. Education au respect.

 Chaque enfant est accueilli dans le respect de son identité.
 Les différences sont valorisées pour construire un esprit citoyen.
 En cas de conflit, les enfants sont invités à réfléchir sur les conséquences de leurs comportements et sur les moyens de les changer.
 Ils élaborent des règles de vie en classe.
 Des tournois sportifs pendant le temps de midi les initient au fair-play , à la nécessité de se référer à des règles et de les respecter.

7. Prise en compte des origines sociales et culturelles.

 Les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français bénéficient d'un soutien pédagogique particulier (cours d'adaptation à la langue de l'enseignement).
 Il est interdit à tout enfant ainsi qu'à tout enseignant présents au sein de l'établissement scolaire le port de signes religieux, politiques ou philosophiques.

8. Continuité pédagogique.

 Le plus souvent, les enseignants du primaire suivent leurs élèves pendant deux ans (durée du cycle).

9. Différenciation.

 En maternelle, manipulations par jeux, adaptation des activités au niveau des enfants, individualisation des apprentissages, travail en ateliers, soutien aux élèves en difficultés au niveau du langage.
 En primaire, utilisation de matériels variés et adaptés, feed-back immédiat et remédiation directe, relation entre les différents apprentissages et la vie de l'enfant, travail en ateliers, coopération.
 Chez les plus grands, fichiers et exercices de dépassement, possibilité de retour au matériel concret, travail par contrat.

10. Organisation de l'année complémentaire.

 Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, le cas de l'enfant sera analysé par l'équipe éducative et des solutions adéquates seront mises en place (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année, …).
 L'enseignant en charge de la remédiation procédera au suivi méthodique des progrès de l'enfant en collaboration avec le titulaire (dossier).

11. Intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé.

 Conformément à l'art. 67 du décret « missions » du 24 juillet 1997, l'équipe pédagogique s'engage à examiner au cas par cas toute demande d'intégration et à mettre en place toutes les conditions nécessaires pour en assurer les meilleures chances de réussite.

12. Formation continue des enseignants.

 Les enseignants participent à des formations obligatoires et volontaires.
 Les formations volontaires sont suivies en cycle. Les contenus sont partagés lors de concertations.

13. Organisation du cours de langues étrangères.

 De la 3ème maternelle à la 4ème année primaire ⟹ néerlandais.
 De la 5ème à la 6ème année primaire ⟹ anglais.

 Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année.
 Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

IV. Nos actions concrètes.

1. Objectif(s).

 En concertation, améliorer les dispositifs assurant la continuité des apprentissages.

2. Moyens à mettre en œuvre.

 Réflexions en cycle, concertations plénières visant un thème précis pour :
 - poser le problème,
 - établir un état des lieux des pratiques,
 - décider et planifier des actions à mettre en œuvre.

 Par exemple (domaine du lire/écrire) :

 A partir des difficultés rencontrées par les élèves pour comprendre et écrire un texte, sur base de l'inventaire des pratiques de classes, les enseignants définiront des pistes d'actions concertées.

 L'équipe travaillera à planifier la matière et la progression des apprentissages, à choisir les méthodes à privilégier dans chaque cycle, à choisir ou élaborer des outils pour la continuité (référentiels, manuels, banque de textes, …).

V. Généralités.

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction de :

- Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental
- Décret « Ecole de la réussite » - Mise en place d'une organisation en cycles
- La circulaire du 10/08/1998
- Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur
- Décret 11/07/2002 – Organisation des formations en cours de carrière